

dodis.ch/39603

*Notice du Bureau du Délégué à la coopération technique
aux Commissions des finances des Chambres fédérales¹*

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR M. LE PRÉSIDENT ULRICH LE 8. 5. 1973
AU SUJET DES ÉVÈNEMENTS AU RWANDA

Berne, 9 mai 1973

Description succincte des évènements²

Un mouvement de contestation de la jeunesse aux études et de certains éléments défavorisés de la population s'en est pris à la classe rwandaise salariée où les Tutsis sont représentés en plus grand nombre que dans le reste de la population. De vieux ressentiments ethniques se sont rallumés et les Hutus, majoritaires, ont contraint les Tutsis, minoritaires, à quitter les écoles où ils étudiaient ou les emplois qu'ils occupaient³. Ces troubles ont eu pour origine profonde la peur du chômage de futurs cadres Hutus alliés à un désir de participer plus activement à la direction du pays ainsi qu'un échauffement des esprits à l'approche des élections nationales.

Après un court moment de flottement, l'ordre a été rétabli par le Gouvernement sans effusion de sang notable. Malgré ces évènements plusieurs postes de fonctionnaires sont aujourd'hui encore occupés par des Tutsis dans l'administration publique. Certains établissements scolaires sont en train de réintégrer une partie de leurs élèves Tutsis.

1. *Notice (copie)*: CH-BAR#E2005A#1985/101#663* (t.311.002). Rédigée par S. Salvi. Visée par P. Wiesmann.

2. *Cf. le rapport politique N° 5 de R. Pestalozzi du 15 mars 1973*, dodis.ch/40345.

3. *Sur le conflit entre Hutus et Tutsis, cf. DDS, vol. 22, doc. 85, dodis.ch/30589; DDS, vol. 23, doc. 162, dodis.ch/31360 et doc. 178, dodis.ch/31359 et DDS, vol. 26, doc. 2, dodis.ch/36900.*



Répercussions sur la Coopération technique suisse⁴

Trois projets ont subi les contre-coups de ces événements alors que nos autres projets agricole, forestier, géologique, formation de forgerons, etc. ne sont pas remis en question⁵.

Collège officiel de Kigali – Projet du Département Missionnaire Romand⁶

Les élèves ont causé des troubles assez graves, leur attitude exprimait aussi le désir latent d'africanisation de la direction de l'école à laquelle nous souhaitions d'ailleurs parvenir⁷. Dans ces circonstances le Gouvernement rwandais a désigné d'office un directeur rwandais au collège en la personne d'un fonctionnaire qualifié⁸. Quatre enseignants suisses sur 5 ont quitté leur fonction⁹; le Rwanda ne nous a pas encore demandé de les remplacer mais il a exprimé par écrit l'espoir de continuer à recevoir un appui du Département Missionnaire Romand. Le cinquième enseignant poursuit normalement son travail au collège. Nous sommes encore trop près des événements pour en tirer des conclusions à long terme¹⁰.

Coopérative TRAFIPRO¹¹

De nombreux employés Tutsis ont dû quitter cette entreprise (90 employés sur 450), ce qui a entravé pendant un certain temps le déroulement normal des opérations¹². Le Gouvernement rwandais a formulé la ferme demande de pouvoir mettre à la tête de l'entreprise un directeur rwandais assisté d'un conseiller suisse¹³. Les autres experts suisses assumeraient, selon le désir du Gouvernement rwandais, certaines fonctions consultatives voire même exécutives.

Face à cette requête, nous avons demandé l'ouverture immédiate de négociations. M. Hafner a été désigné directeur ad interim auprès de TRAFIPRO.

4. Cf. la notice de L. de Battista du 10 mai 1973, dodis.ch/40310.

5. Pour une vue d'ensemble des projets suisses au Rwanda, cf. la lettre de R. Pestalozzi à S. Marcuard du 25 novembre 1974, CH-BAR#E2005A#1985/101#663* (t.311.002) et doss. CH-BAR#E2005A#1985/101#661* (t.311).

6. Cf. la lettre de R. Pestalozzi à S. Marcuard du 6 mars 1973, dodis.ch/40331. Sur le Collège de Kigali en général cf. dodis.ch/R28676 et doss. CH-BAR#E2005A#1985/101#684* (t.311.008).

7. Cf. la notice de O. Hafner du 26 février 1973, dodis.ch/40330.

8. J. Renzaho.

9. Cf. la lettre des enseignants suisses du Collège officiel de Kigali à S. Marcuard du 21 février 1973, dodis.ch/40329 et la lettre de R. Suter à S. Marcuard du 7 février 1973, doss. comme note 6.

10. Cf. la lettre de R. Pestalozzi à S. Marcuard du 22 juin 1973, dodis.ch/40332 et la proposition de projet N° 275 de I. Cornaz à S. Marcuard du 19 octobre 1973, CH-BAR#E2005A#1985/101#684* (t.311.008).

11. Cf. les lettres de R. Pestalozzi à S. Marcuard du 14 mars 1973, dodis.ch/40321 et du 5 avril 1973, dodis.ch/40322 et la notice de O. Hafner du 23 août 1973, dodis.ch/40323. Sur le projet TRAFIPRO en général cf. dodis.ch/R22656 et doss. CH-BAR#E2005A#1985/101#663* (t.311.002).

12. Cf. la lettre de H. Baroni à R. Pestalozzi du 4 mars 1973, dodis.ch/40319.

13. Cf. la lettre de O. Hafner à S. Marcuard du 6 juin 1973, doss. comme note 11.

Les évènements qui se sont déroulés en Ouganda¹⁴ ont ralenti momentanément l'approvisionnement de TRAFIPRO mais n'ont pas mis en péril ses activités. La situation est actuellement pratiquement normalisée¹⁵.

*Coopartisans*¹⁶

Les licenciements qui ont eu lieu dans cette entreprise ne paraissent pas actuellement mettre en cause la poursuite du projet.

En vue de clarifier la situation et d'établir un horaire pour les négociations des mois à venir¹⁷, un échange de vues aura lieu très prochainement entre le Président de la République rwandaise et le Délégué à la Coopération technique¹⁸.

14. Cf. le rapport politique N° 4 de L. Mossaz à P. Graber du 22 mars 1973, CH-BAR#E2300-01#1977/30#28* (A.21.31).

15. Cf. la notice à P. Graber du 5 février 1974, dodis.ch/40312.

16. Cf. doss. CH-BAR#E2005A#1985/101#696* (t.311.044).

17. Cf. la lettre de R. Pestalozzi à S. Marcuard du 15 janvier 1974, CH-BAR#E2005A#1985/101#661* (t.311) et la notice de R. Pestalozzi, S. Salvi et R. Dannecker du 20 février 1974, CH-BAR#E2005A#1985/101#685* (t.311.014).

18. Cf. doc. 17, dodis.ch/38892, note 26.